



Appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement d'ouvertures temporaires de lits de médecine dans les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine

Onglet	Commentaires	
I- Contexte et présentation	Présentation et contexte dans lequel s'ancre cet appel à manifestation d'intérêt	
II- Structure	Identité de la structure répondant à l'AMI	
III- Données ES	Données "performance" de l'établissement	
IV- Projet d'organisation interne	Détail de l'organisation de l'unité	
V- Financement projet	Modalités de financement du projet	
VI- Modalité réponse	Rappel des modalités de réponse	
VII- Contacts	Personnes à contacter	

Appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement d'ouvertures temporaires de lits de médecine dans les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine

1. Éléments de contexte :

Les difficultés d'aval des urgences rencontrées par certains établissements depuis plusieurs années, en particulier l'hiver, et plus récemment la crise sanitaire actuelle ont mis en exergue la nécessité d'adapter le capacitaire des établissements (notamment selon l'affluence saisonnière des patients) en posant le principe de plasticité et de modularité de la capacité en lits permettant ainsi d'explorer la gestion dite « en accordéon » entre services.

En réponse à cette problématique, le Ségur de la Santé présenté le 21 juillet 2020, précisé récemment dans une instruction ad hoc, a mis en place un dispositif d'accompagnement d'ouvertures temporaires de lits de médecine dans les établissements de santé à hauteur de 4000 lits de médecine sur l'ensemble du territoire français en fonction des besoins. Ce dispositif a pour objectif principal de soulager les services d'urgences, de médecine et de pédiatrie des besoins d'hospitalisations accrus dans ces périodes de tension, afin de prendre notamment en charge les personnes âgées poly-pathologiques et les enfants.

Sans attendre la parution de l'instruction au Journal Officiel, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des établissements de santé de la région possédant un service d'accueil des urgences afin de les accompagner dès la fin de l'année 2020 pour l'ouverture/ la réouverture de lits de médecine. Dans ce cadre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'est vue attribuée une enveloppe de 4,3 M€.

Rappel des critères de priorisation pour qu'un établissement bénéficie de l'accompagnement :

1. L'établissement porteur du projet doit posséder un service d'accueil des urgences
2. Ouverture d'un nombre de lits regroupés significatif justifiant la mobilisation de ressources humaines complémentaires : il ne s'agit en effet pas de venir en soutien de réouvertures marginales de lits au sein d'unités de soins, lesquelles sont d'ores et déjà pratiquées par les établissements sans besoin de sécurisation financière spécifique
3. Durée prévisionnelle de l'ouverture des lits comprise entre 15 jours et 3 mois
4. Ouverture durant une période épidémique active (grippe, bronchiolite...). Pour 2020, il s'agit de la période hivernale à cheval sur 2021.
5. Ciblage des spécialités concernées par ces ouvertures ponctuelles de lits : services de médecine, pédiatrie et gériatrie, particulièrement concernés par de telles périodes
6. Tensions issues ROR
7. Projet médical et organisation médico-soignante liés au projet
8. Maquette organisationnelle liée au projet
9. Impact sur la fluidité et la qualité de la prise en charge aux urgences
10. Objectivation du besoin en lits (DMS et IPDMS en médecine et chirurgie, taux d'occupation, taux de passage / d'entrée par les urgences, taux d'hébergement en médecine)

II- Fiche d'identité

Nom de la structure :	
------------------------------	--

FINESS <u>géographique</u> :	
-------------------------------------	--

FINESS <u>juridique</u> :	
----------------------------------	--

Département :	
----------------------	--

Représentant légal de la structure :	
---	--

Référent du projet <i>(Nom + adresse mail) :</i>	
--	--

III- Données établissement

	Annuel		Période concernée par l'ouverture des lits (hivernale)	
	Médecine	Chirurgie	Médecine	Chirurgie
Lits				
IPDMS				
DMS				
Taux d'entrées par les urgences				
Taux d'occupation				
Séjours totaux				
Séjours 0-5 ans				
Dont entrées par les urgences				
DMS				
Séjours 6-17 ans				
dont entrées par les urgences				
DMS				
Séjours 65-74 ans				
dont entrées par les urgences				
DMS				
Séjours 75+				
dont entrées par les urgences				
DMS				

La médecine et la chirurgie s'entendent au sens de la CAS

Les données peuvent être fournies pour l'ensemble des catégories d'âge, mais ce qui est attendu concerne en premier lieu les populations ciblées par le projet.

IV - PROJET D'ORGANISATION INTERNE

Décrire votre projet d'organisation interne :	<u>Choix 1 :</u>	<u>Choix 2 :</u>	<u>Choix 3 :</u>	<u>Choix 4 :</u>	<u>Choix 5 :</u>	<u>Choix 6 :</u>
<p>1. Profil des patients L'établissement doit préciser le profil des patients pris en charge au sein de cette unité saisonnière.</p> <p><i>Objectif poursuivi : Soulager les services d'urgences, de médecine et de pédiatrie des besoins d'hospitalisation accrus au cours de périodes marquées par une hausse d'activité saisonnière (ex : épisodes hivernaux de grippe, bronchiolite, etc.).</i></p>	Patients de 0 à 5 ans <input type="checkbox"/>	Patients de 5 à 17 ans <input type="checkbox"/>	Patients de 18 à 65 ans <input type="checkbox"/>	Patients de 65 à 74 ans <input type="checkbox"/>	Patients de 75 ans et plus <input type="checkbox"/>	
<p>2. Prise en charge territoriale L'ouverture de lits supplémentaire doit être pensée non seulement au niveau de l'organisation interne de l'établissement mais aussi du territoire afin de simplifier l'accès direct des patients dans les établissements et désengorger les services d'urgences dont les équipes sont déjà fortement mobilisées. Cela suppose l'existence et/ou le développement de liens avec les acteurs de santé autour d'une réflexion partagée à l'initiative des établissements.</p> <p>L'établissement précisera ici les coopérations territoriales existantes ou envisagées (choix multiples possibles) et l'impact sur son organisation interne.</p> <p>Décrire l'impact en terme de prise en charge territoriale</p> <p><i>Objectifs poursuivis :</i> - Encourager l'émergence d'une prise en charge territoriale - Favoriser les liens entre établissements de santé, avec les acteurs du territoire (CPTS, MSP, médecine de ville...) - Anticiper les flux de patients lors des épisodes épidémiques</p>	La médecine de ville	Une/des CPTS	Des établissements de santé	Des établissements médico-sociaux	Autres (préciser)	Non
<p>3. Spécialités ciblées L'établissement doit préciser les spécialités concernées par les ouvertures ponctuelles de lits.</p> <p><i>Objectif poursuivi : S'assurer que la/les spécialité(s) ciblée(s) répond(ent) aux besoins de prises en charge des patients</i></p>	Pédiatrie <input type="checkbox"/>	Services de médecine <input type="checkbox"/> Préciser le/les services (liste déroulante avec spécialités dont médecine gériatrique, médecine polyvalente, pneumologie, cardiologie, autres à préciser) Choix multiple possible				
<p>4. Situation architecturale L'établissement doit préciser où il souhaite ouvrir les lits .</p> <p><i>Objectifs poursuivis :</i> - Répondre à un besoin saisonnier (pour 2020, période hivernale) - Penser l'unité comme une unité d'hospitalisation d'aval et non comme une unité d'hospitalisation post-urgence.</p> <p><i>L'ARS sera donc particulièrement vigilante au positionnement architectural proposé au sein de l'établissement.</i></p>	Adossés à un service de pédiatrie <input type="checkbox"/>	Adossés à un service de médecine <input type="checkbox"/>	Adossés à un service d'urgence <input type="checkbox"/>			
<p>5. Nombre de lits à ouvrir L'établissement propose un volume de lits supplémentaires à ouvrir ou à rouvrir , en cohérence avec l'activité et l'organisation interne de l'unité à laquelle ces lits seront adossés.</p> <p><i>Objectif poursuivi : Apprécier le besoin en lits supplémentaire</i></p>	6 lits <input type="checkbox"/>	10 lits <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> A préciser :			
<p>6. Durée d'ouverture des lits saisonniers L'établissement doit préciser la durée d'ouverture de lits <u>en période hivernale</u>.</p> <p><i>Objectif poursuivi : Connaître la durée moyenne des pics d'activité des établissements</i></p>	Liste déroulante (15 jours, 1 mois, 2 mois, 3 mois) <input type="checkbox"/>					
<p>7. Taille des unités d'adossement L'unité d'adossement doit être entendue comme l'unité de rattachement des lits nouvellement ouverts en terme de responsabilité médicale et de proximité architecturale . L'établissement doit préciser ici le nombre de lits déjà existants au sein des unités d'adossement.</p> <p>ARS Nouvelle-Aquitaine Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie</p> <p><i>Objectif poursuivi : Connaître le dimensionnement des unités d'hébergement afin de s'assurer de la bonne adéquation entre le nombre de lits et les ressources humaines affectées.</i></p>	Unité de 15 lits <input type="checkbox"/>	Unité de 24 lits <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> A préciser			

<p>8. Organisation médicale <i>L'établissement doit préciser les modalités d'organisation future de l'unité permettant d'assurer la continuité des soins (astreintes médicales : jour, nuit, week-end) et en terme de responsabilité médicale (organisation des visites médicales, sorties des patients...).</i></p> <p>Question libre, description de l'organisation retenue</p> <p><i>Objectif poursuivi : S'assurer de la bonne adéquation entre le nombre de lits et les ressources humaines affectées et des capacités de l'établissement à s'adapter au surcroît d'activité</i></p>	<p>Organisation médicale mutualisée</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Organisation médicale nouvelle, liée au projet</p> <p><input type="checkbox"/></p>				
<p>9. Organisation soignante <i>L'établissement doit préciser les modalités d'organisation future de l'unité permettant d'assurer la qualité de prise en charge des patients, l'optimisation des ressources, la qualité des conditions de travail et de vie. De plus, préciser les modalités de recrutement sur ces lits (création de postes, redéploiement de personnel, recours à un pool de remplacement, etc.).</i></p> <p>Question libre, description de l'organisation retenue</p> <p><i>Objectif poursuivi : S'assurer de la bonne adéquation entre le nombre de lits et les ressources humaines affectées et des capacités de l'établissement à s'adapter au surcroît d'activité</i></p>	<p>Organisation soignante mutualisée</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Organisation soignante nouvelle, liée au projet</p> <p><input type="checkbox"/></p>				

V - Modalités de financement

Principe général : l'organisation projetée sera **financée par des crédits FIR** ayant vocation à couvrir une partie des coûts en termes de ressources humaines mobilisées, en complément de ce qui est financé par les recettes d'activité.

VI - Modalités de réponse

Cet appel à manifestation d'intérêt se déroule uniquement via un **questionnaire en ligne** envoyé à l'ensemble des ES de la région.

Cette enquête est à compléter avant le **01/12/2020**

Aucun dossier papier ne sera accepté.

VII - Contacts

Adresse de messagerie :

ars-na-dosa-performance@ars.sante.fr